

La vente de la propriété du presbytère fut officiellement finalisée le 5 octobre 2022!

Voici un petit résumé historique:

- En 2017, le Conseil des affaires économiques (CAÉ) débute une réflexion sur l'avenir du presbytère après s'être posé la question: *Devrions-nous faire comme d'autres paroisses et vendre le presbytère et le terrain qui l'entoure?*
- De 2018 à 2020, le CAÉ a fait arpenter la propriété qui pouvait possiblement être vendue et obtenu des évaluations professionnelles de la propriété en question. Il a aussi eu des discussions importantes avec le Manoir Saint-Pierre qui avait indiqué un grand intérêt à acquérir la propriété. Il tenait les paroissien(ne)s au courant de ses démarches.
- En juin 2020, le CAÉ a fait des présentations aux paroissien(ne)s sur les résultats des négociations avec le Manoir concernant le prix de vente et autres points pertinents. Il avait planifié la tenue d'un vote démocratique sur la question de vente possible au Manoir.
- À la demande de l'évêque, le vote fut retardé, d'autres discussions eurent lieu avec l'évêque, d'autres évaluations de la propriété furent obtenues et d'autres scénarios furent analysés et présentés aux paroissien(ne)s. Cela a eu lieu de l'été 2020 jusqu'au début de l'automne 2021.
- Un vote fut tenu à l'automne 2021 pour déterminer s'il y avait une bonne majorité des paroissien(ne)s en faveur du projet de vente. Le résultat fut conclusif car 89% des votes le supportaient.
- Par la suite, un Groupe de travail établi par le CAÉ a vu à la subdivision des terrains de l'église et du presbytère. Il a aussi finalisé l'entente de vente avec le Manoir Saint-Pierre; cela a été fait en utilisant les services de l'avocat Jack Fleming de la firme Taylor McCaffrey LLP tel que recommandé par le Diocèse de Saint-Boniface.
- Le 30 mars 2022, la Paroisse Saint-Pierre a accepté et signé l'offre d'achat de la propriété du presbytère présentée par le Manoir Saint-Pierre Inc. Le prix de vente est 350,000 \$ payable au transfert des titres. La Paroisse peut continuer d'utiliser le presbytère jusqu'à ce que le Manoir s'apprête à le démolir (après avoir donné un avis de six mois à la Paroisse). L'entente de vente contient aussi des « caveats » permettant l'utilisation par la Paroisse d'un droit de passage sur le terrain vendu pour accéder la propriété de l'église ainsi que l'interdiction de certaines utilisations du terrain vendu si le Manoir venait à vendre cette propriété à un tiers parti à l'avenir.
- Le processus a tiré à sa fin le 4 octobre 2022 lorsque l'évêque a signé le document final de vente. Le lendemain, les avocats de la Paroisse et du Manoir ont officialisé la transaction.

Autres démarches à poursuivre:

- Assurer un espace pour les nouveaux bureaux de la Paroisse (dans l'église ou ailleurs).
- Entreprendre le triage des documents et objets qui se trouvent actuellement au presbytère en vue de décider si on doit les apporter dans les nouveaux bureaux, en placer au Centre du patrimoine ou s'en débarrasser.
- Continuer à évaluer les besoins d'espaces additionnels pour diverses activités pastorales et, s'il y a lieu, préparer des options pour combler tels besoins.